



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Membres

- Afférents 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et un et vendredi trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

30/08/2021

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Daniel CAMP ; M. Jean-Marie BRU ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

30/08/2021

Excusés représentés : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pauline MARCOU MADER et Mme Aline COUTAREL représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

Mme Pauline MARCOU MADER a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2021-51 : Maintien du poste de 5^{ème} Adjoint

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Tableau du Conseil Municipal tel qu'adopté le 25 mai 2020 et rectifié à la demande du Tribunal Administratif de Toulouse le 30 septembre 2020 ;

Considérant le décès survenu le 11 août 2021 de Monsieur Christian BAÏSSE élu en mars 2020 en tant que membre de la liste « Ensemble pour Montredon-Labessonnié » ;

Considérant l'article L270 du Code Electoral qui prévoit que le candidat venant après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant pour quelle cause que ce soit et que le candidat dans l'ordre chronologique est Monsieur Didier COMBES ;

Vu la délibération 2021-50 installant Monsieur Didier COMBES, Conseiller Municipal ;

Vu la délibération 2020-30 déterminant le nombre d'Adjoint au Maire au nombre de cinq ;

Au cours du débat, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du poste de 5^{ème} Adjoint et de créer deux postes de Conseillers Municipaux délégués, de redéfinir les délégations de chacun ainsi que les indemnités de fonction.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 18 voix POUR), :

- DECIDE de maintenir à cinq le nombre d'Adjoint au Maire ;
- DEMANDE la création de deux postes de délégués ;
- ACCEPTE de procéder immédiatement à l'élection d'un Adjoint au poste de 5^{ème} Adjoint au Maire et de la désignation de deux Conseillers Municipaux délégués, de redéfinir les délégations de chacun ainsi que les indemnités de fonction.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jours, mois et an que dessus, et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

